

SECTION 76 27

Déclaration liminaire au CTT du 4 juin 2019 .

Aujourd'hui ce CTT porte sur la formation mais nous ne pouvons pas extraire ce thème du contexte général et institutionnel. Ainsi en cette période de CAP , et en lien avec la réforme de la fonction publique, nous réaffirmons notre attachement au statut de la fonction publique et au principe d'égalité de traitement qu'il constitue. Nous ne doutons pas des répercussions désastreuses que le recours massif aux contractuels et l'alignement sur le droit privé auront à la PJJ. Par ailleurs , alors que le projet de réforme de l'ordonnance de 1945 va être présenté dans les prochaines semaines, sans qu'aucune concertation avec les organisations professionnelles n'ait été effectuée, nous réaffirmons notre attachement à la primauté de l'éducatif sur le répressif et nous condamnons les politiques d'enfermement.

Au niveau territorial, nous ne pouvons de nouveau que constater une situation très dégradée dans de nombreux services, avec une charge d

SECTION SEINE MARITIME - EURE

e travail très importante, un manque de moyen criant, un nombre d'arrêt maladie important et d'une façon générale des conditions de travail qui génèrent un « mal – être » et une souffrance au travail.

L'adaptabilité et la logique comptable mises en avant à tous les niveaux accentuent cette maltraitance institutionnelle et remet en cause certains principes de l'action éducative. Nous ne pouvons nous satisfaire que la prise en charge des jeunes et de leurs famille se fasse dans ce climat .

Dans ce contexte, la question de la formation des personnels, importante et indispensable, peut apparaître un instrument au service de ces politiques à venir. Leurs mises en place nécessitent un bouleversement des identités professionnelles et des pratiques éducatives. En ce sens, la fiche de projet de formation « travailler la cohésion pour limiter les risques psycho-sociaux » en témoigne explicitement. Elle qualifie de « *paradoxe* » la prise en compte « *de la qualité des prises en charges éducatives* » et « *la dimension humaine et bienveillante à l'égard de chaque membre de l'équipe* » en lien avec la prise en compte « *des changements demandés par la ligne hiérarchique de la DPJJ* » .

Ces politiques se mettent en place au travers du contrôle de l'action éducative, de la mise au pas des personnels et d'un management digne des grandes entreprises du secteur privé. Ainsi en témoigne déjà le nouveau dispositif des « APP », son caractère obligatoire et dont l'objectif principal est bien loin des préoccupations éducatives et de la réflexion indispensable à nos pratiques. De même, que dire de ce « *questionnaire nominatif* » renseigné par les directions pour expliciter les « non départs » en formation?

Le SNPES PJJ FSU s'alarme de la déclinaison de ces politiques auprès des équipes du Territoire au vue du contexte de travail déjà très dégradé. A ce jour, l'autonomie pédagogique et la liberté de penser la prise en charge tendent à se restreindre face à cette logique de contrôle qui se répand à tous les niveaux de l'Institution. Lors de ce CTT, nous défendrons nos valeurs éducatives et humanistes au service des jeunes et de leurs familles, dans le respect des droits des personnels.

Le 4 juin 2019